

TOME 1. PROCÉDURE PÉNALE

TABLE DES MATIÈRES

Préface	23
---------------	----

I. LA PHASE PRÉLIMINAIRE DU PROCÈS PÉNAL

A. L'INFORMATION PÉNALE

1) Demande d'accès au dossier d'information pénale

1. Requête adressée au ministère public sollicitant l'accès au dossier d'information et d'en obtenir copie pour une partie préjudiciée (art. 5 <i>bis</i> , § 3, al. 4, et 21 <i>bis</i> , C. i. cr.)	27
2. Requête d'appel devant la chambre des mises en accusation contre une décision de refus de consultation du dossier et d'en obtenir copie par le ministère public pour une partie préjudiciée (art. 5 <i>bis</i> , § 3, al. 4, et 21 <i>bis</i> , § 7, C. i. cr.)	31
3. Requête d'appel devant la chambre des mises en accusation lorsque le ministère public n'a pas statué sur la demande d'accès au dossier d'une partie préjudiciée dans le délai de quatre mois (ou un mois en cas de mini-instruction) + 15 jours (art. 5 <i>bis</i> , § 3, al. 4, et 21 <i>bis</i> , § 8, C. i. cr.)	35
4. Requête adressée au ministère public sollicitant l'accès au dossier d'information et d'en obtenir copie pour une partie suspecte (art. 21 <i>bis</i> C. i. cr.)	38
5. Requête d'appel devant la chambre des mises en accusation contre une décision de refus de consultation du dossier et d'en obtenir copie par le ministère public pour une partie suspecte (art. 21 <i>bis</i> , § 7, C. i. cr.)	42
6. Requête d'appel devant la chambre des mises en accusation lorsque le ministère public n'a pas statué sur la demande d'accès au dossier et d'en obtenir copie d'une partie suspecte dans le délai de quatre mois (ou un mois en cas de mini-instruction) + quinze jours (art. 21 <i>bis</i> , § 8, C. i. cr.)	45

2) Déclaration de personne lésée

7. Déclaration de personne lésée (art. 5 <i>bis</i> C. i. cr.)	48
--	----

3) Demande de mainlevée de saisie

8. Requête en vue d'obtenir la mainlevée d'un acte de saisie du Procureur du Roi
(art. 28*sexies*, §§ 1^{er} et 2, C. i. cr.) 51
9. Requête d'appel au greffe du tribunal de 1^{re} instance contre une décision de refus du Procureur du Roi de mainlevée de saisie
(art. 28*sexies*, § 4, C. i. cr.) 54
10. Requête d'appel devant la chambre des mises en accusation en vue d'obtenir la mainlevée d'un acte de saisie lorsque le Procureur du Roi n'a pas statué sur la demande de mainlevée dans un délai de quinze jours + quinze jours
(art. 28*sexies*, § 5, C. i. cr.) 57

4) Déclaration au greffe contre une décision d'aliénation

11. Déclaration d'appel au greffe du tribunal de 1^{re} instance contre une décision d'aliénation d'avoirs patrimoniaux par le Procureur du Roi
(art. 28*octies*, § 4, C. i. cr.) 60

5) Demande d'enquête sociale

12. Courrier adressé au ministère public sollicitant pour une partie suspecte la réalisation d'une enquête sociale
(art. 2, § 2, de la loi du 29 juin 1964 concernant la suspension, le sursis et la probation) 61

6) Demande gracieuse de devoirs complémentaires

13. Demande gracieuse de devoirs complémentaires au Procureur du Roi pour la partie suspecte durant l'information pénale 64
14. Demande gracieuse de devoirs complémentaires au Procureur du Roi pour la partie préjudiciée durant l'information pénale. 68

7) Plainte au Comité P

15. Plainte au Comité Permanent de contrôle des services de police. 72

B. L'INSTRUCTION PÉNALE

1) Plainte avec constitution de partie civile

16. Plainte avec constitution de partie civile
(art. 63 C. i. cr.) (modèle simplifié) 75
17. Plainte avec constitution de partie civile
(art. 63 C. i. cr.) (modèle circonstancié) 78

18. Procuration pour déposer une plainte entre les mains du juge d'instruction	83
2) <u>Demande d'enquête sociale</u>	
19. Courrier adressé au juge d'instruction sollicitant pour une partie inculpée ou suspecte la réalisation d'une enquête sociale (art. 2, § 2, de la loi du 29 juin 1964 concernant la suspension, le sursis et la probation)	84
3) <u>Demande d'accès au dossier</u>	
20. Requête pour consulter le dossier de l'instruction et en obtenir copie pour une partie préjudiciée ou une partie civile (art. 5bis, § 3, al. 4, 21bis, §§ 1 ^{er} et 2, et 61ter, §§ 1 ^{er} et 2, C. i. cr.).....	87
21. Requête d'appel devant la chambre des mises en accusation contre une ordonnance du juge d'instruction refusant l'accès au dossier de l'instruction ou d'en obtenir copie à une partie préjudiciée ou partie civile (art. 5bis, § 3, al. 4, 21bis, §§ 1 ^{er} et 2, et 61ter, § 5, C. i. cr.).....	90
22. Requête devant la chambre des mises en accusation en vue de consulter le dossier de l'instruction et d'en obtenir copie lorsque le juge d'instruction n'a pas statué sur la demande d'accès au dossier dans un délai d'un mois + quinze jours d'une partie préjudiciée ou partie civile (art. 5bis, § 3, al. 4, 21bis, §§ 1 ^{er} et 2, et 61ter, § 6, C. i. cr.)	94
23. Requête pour consulter le dossier de l'instruction et en obtenir copie pour une partie inculpée ou bénéficiant des mêmes droits qu'une partie inculpée (art. 61ter, §§ 1 ^{er} et 2, C. i. cr.).....	97
24. Requête d'appel devant la chambre des mises en accusation contre une ordonnance du juge d'instruction refusant l'accès au dossier de l'instruction ou d'en obtenir copie à une partie inculpée ou bénéficiant des mêmes droits qu'une partie inculpée (art. 61ter, § 5, C. i. cr.)	100
25. Requête devant la chambre des mises en accusation en vue de consulter le dossier de l'instruction et en obtenir copie lorsque le juge d'instruction n'a pas statué sur la demande d'accès au dossier dans un délai d'un mois + quinze jours d'une partie inculpée ou bénéficiant des mêmes droits qu'une partie inculpée (art. 61ter, § 6, C. i. cr.)	103

4) Demande de mainlevée de saisie

26. Requête en vue d'obtenir la mainlevée d'un acte de saisie du juge d'instruction
(art. 61^{quater}, §§ 1^{er} et 2, C. i. cr.) 106
27. Requête d'appel au greffe du tribunal de 1^{re} instance contre une ordonnance du juge d'instruction refusant la mainlevée d'un acte de saisie
(art. 61^{quater}, § 5, C. i. cr.) 110
28. Requête d'appel à la chambre des mises en accusation en vue d'obtenir la mainlevée d'un acte de saisie lorsque le juge d'instruction n'a pas statué sur la demande de mainlevée dans un délai de quinze jours + quinze jours
(art. 61^{quater}, § 6, C. i. cr.) 113

5) Demande de devoirs complémentaires

29. Requête pour solliciter l'accomplissement d'un devoir complémentaire pour un inculpé ou une personne bénéficiant des mêmes droits qu'un inculpé
(art. 61^{quinquies}, §§ 1^{er} et 2, C. i. cr.) 116
30. Requête d'appel au greffe du tribunal de 1^{re} instance contre une ordonnance du juge d'instruction refusant l'accomplissement d'un devoir complémentaire pour un inculpé ou une personne bénéficiant des mêmes droits qu'un inculpé
(art. 61^{quinquies}, § 4, C. i. cr.) 120
31. Requête d'appel devant la chambre des mises en accusation pour l'accomplissement d'un acte d'instruction lorsque le juge d'instruction n'a pas statué sur la requête dans le délai d'un mois (ou de 8 jours si un des inculpés est détenu préventivement) + quinze jours pour un inculpé ou une personne bénéficiant des mêmes droits qu'un inculpé
(art. 61^{quinquies}, § 5, C. i. cr.) 123
32. Requête pour solliciter l'accomplissement d'un devoir complémentaire pour une partie préjudiciée ou une partie civile
(art. 61^{quinquies}, §§ 1^{er} et 2, C. i. cr.) 126
33. Requête d'appel au greffe du tribunal de 1^{re} instance contre une ordonnance du juge d'instruction refusant l'accomplissement d'un devoir complémentaire pour une partie préjudiciée ou une partie civile
(art. 61^{quinquies}, § 4, C. i. cr.) 130

34. Requête d'appel devant la chambre des mises en accusation pour l'accomplissement d'un acte d'instruction lorsque le juge d'instruction n'a pas statué sur la requête dans le délai dans un délai d'un mois (ou de 8 jours si un des inculpés est détenu préventivement) + quinze jours pour une partie préjudiciée ou une partie civile (art. 61quinquies, § 5, C. i. cr.)	133
6) <u>Déclaration d'appel contre une décision d'aliénation</u>	
35. Déclaration d'appel au greffe du tribunal de 1 ^{re} instance contre une décision d'aliénation d'avois patrimoniaux par le juge d'instruction (art. 61sexies, § 4, C. i. cr.)	136
7) <u>Demande de levée du mandat d'arrêt</u>	
36. Requête adressée au juge d'instruction pour solliciter la levée du mandat d'arrêt (art. 25 de la loi du 20 juillet 1990 sur la détention préventive)	137
8) <u>Demande de copie gratuite du dossier répressif</u>	
37. Requête devant la chambre du conseil en vue d'obtenir la copie gratuite du dossier répressif au moment du règlement de la procédure pour un inculpé (art. 674bis, § 2, 1 ^o , C. jud.)	142
38. Requête devant la chambre du conseil en vue d'obtenir la copie gratuite du dossier répressif au moment du règlement de la procédure pour une partie civile (art. 674bis, § 2, 1 ^o , C. jud.)	146
9) <u>Demande de récusation</u>	
39. Requête en récusation d'expert pour cause de suspicion légitime (art. 966 et 828, 1 ^o , C. jud.)	150
40. Requête en remplacement d'expert (art. 979 C. jud.)	154
41. Requête en récusation pour cause de suspicion légitime d'un juge d'instruction (art. 828, 1 ^o , C. jud.)	158
42. Requête en suspicion légitime sollicitant le renvoi d'un tribunal à un autre (art. 542 C. i. cr.)	162

10) Demande d’interrogatoire récapitulatif

43. Requête auprès du juge d’instruction sollicitant un interrogatoire récapitulatif pour l’inculpé placé sous mandat d’arrêt (art. 22, al. 3, de la loi du 20 juillet 1990 sur la détention préventive) . . . 165

11) Demande de la partie civile d’être entendue par le juge d’instruction

44. Requête pour une partie civile d’être entendue par le juge d’instruction (art. 63, al. 2, C. i. cr.) 168

12) Conclusions devant la chambre du conseil/chambre des mises en accusation contestant la régularité du mandat d’arrêt pour :

- 45.1. absence de signature du mandat d’arrêt (art. 16, § 6, de la loi du 20 juillet 1990 sur la détention préventive) . . . 171
- 45.2. faits non susceptibles de faire l’objet d’un mandat d’arrêt (art. 16, § 1^{er}, de la loi du 20 juillet 1990 sur la détention préventive) . . . 172
- 45.3. mandat d’arrêt signifié plus de 48 heures après la privation de liberté de l’inculpé (art. 18, § 1^{er}, al. 1^{er}, de la loi du 20 juillet 1990 sur la détention préventive) 173
- 45.4. absence d’interrogatoire d’inculpé (art. 16, § 2, al. 1^{er}, de la loi du 20 juillet 1990 sur la détention préventive) 174
- 45.5. absence d’assistance d’un avocat lors de l’interrogatoire d’inculpé sans renonciation expresse de l’inculpé ni cas de force majeure (art. 16, § 2, al. 2 et s., de la loi du 20 juillet 1990 sur la détention préventive) 175
- 45.6. mandat d’arrêt visant une inculpation différente de celle figurant à l’interrogatoire d’inculpé (art. 16, § 2, al. 2, de la loi du 20 juillet 1990 sur la détention préventive) 177
- 45.7. absence d’information de l’inculpé par le juge d’instruction de la possibilité de décerner mandat d’arrêt à son encontre (art. 16, § 2, al. 5, de la loi du 20 juillet 1990 sur la détention préventive) 179
- 45.8. absence d’indication des circonstances de fait de la cause et celles liées à la personnalité de l’inculpé justifiant la détention préventive (art. 16, § 5, al. 2, de la loi du 20 juillet 1990 sur la détention préventive) 181

45.9.	absence d'indication du fait pour lequel le mandat d'arrêt est décerné (art. 16, §§ 1 ^{er} et 5, al. 1 ^{er} , de la loi du 20 juillet 1990 sur la détention préventive)	183
45.10.	absence d'indication de l'existence d'indice sérieux de culpabilité (art. 16, § 5, al. 1 ^{er} , de la loi du 20 juillet 1990 sur la détention préventive)	185
45.11.	absence d'indication de l'absolue nécessité pour la sécurité publique de décerner le mandat d'arrêt (art. 16, §§ 1 ^{er} et 5, al. 2, de la loi du 20 juillet 1990 sur la détention préventive)	187
45.12.	violation de la présomption d'innocence de l'inculpé lors de son interrogatoire par le juge d'instruction et/ou dans la motivation du mandat d'arrêt (art. 16, § 2, de la loi du 20 juillet 1990, art. 6.2 CEDH et principe général du respect de la présomption d'innocence).	189
45.13.	mandat d'arrêt décerné dans le but d'exercer une répression immédiate ou toute autre forme de contrainte (art. 16, § 1 ^{er} , al. 3, de la loi du 20 juillet 1990 sur la détention préventive)	190
	13) <u>Autres conclusions devant la chambre du conseil/chambre des mises en accusation en matière de détention préventive</u>	
46.	Conclusions sollicitant la levée du mandat d'arrêt	193
47.	Conclusions invoquant le dépassement du délai raisonnable de la détention préventive (art. 5.3 CEDH).	197
48.	Conclusions en vue de l'obtention de la publicité des débats en chambre du conseil/chambre des mises en accusation (art. 24 de la loi du 20 juillet 1990 sur la détention préventive)	204
	14) <u>Mémoire en cassation invoquant l'irrégularité du mandat d'arrêt pour :</u>	
49.1.	absence de signature du mandat d'arrêt par le juge d'instruction (art. 16, § 6, de la loi du 20 juillet 1990 sur la détention préventive). . .	208
49.2.	faits non susceptibles de faire l'objet d'un mandat d'arrêt (art. 16, § 1 ^{er} , de la loi du 20 juillet 1990 sur la détention préventive). .	209
49.3.	mandat d'arrêt signifié plus de 48 heures après la privation de liberté de l'inculpé (art. 18, § 1 ^{er} , al. 1 ^{er} , de la loi du 20 juillet 1990 sur la détention préventive)	210

49.4. absence d’interrogatoire d’inculpé (art. 16, § 2, de la loi du 20 juillet 1990 sur la détention préventive) . . .	212
49.5. absence d’assistance d’un avocat lors de l’interrogatoire d’inculpé sans renonciation expresse de l’inculpé ni cas de force majeure (art. 16, § 2, al. 2, de la loi du 20 juillet 1990 sur la détention préventive)	214
49.6. mandat d’arrêt visant une inculpation différente de celle figurant à l’interrogatoire d’inculpé (art. 16, § 2, al. 2, de la loi du 20 juillet 1990 sur la détention préventive)	216
49.7. absence d’information de l’inculpé par le juge d’instruction de la possibilité de décerner mandat d’arrêt à son encontre (art. 16, § 2, al. 5, de la loi du 20 juillet 1990 sur la détention préventive)	218
49.8. absence d’indication des circonstances de fait de la cause et de celles liées à la personnalité de l’inculpé justifiant la détention préventive (art. 16, § 5, al. 2, de la loi du 20 juillet 1990 sur la détention préventive)	220
49.9. absence d’indication du fait pour lequel le mandat d’arrêt est décerné (art. 16, § 5, al. 1 ^{er} , de la loi du 20 juillet 1990 sur la détention préventive).	222
49.10. absence d’indication de l’existence d’indice sérieux de culpabilité (art. 16, § 5, al. 1 ^{er} , de la loi du 20 juillet 1990 sur la détention préventive).	225
49.11. absence d’indication de l’absolue nécessité pour la sécurité publique de décerner le mandat d’arrêt (art. 16, §§ 1 ^{er} et 5, al. 2, de la loi du 20 juillet 1990 sur la détention préventive)	227
49.12. violation de la présomption d’innocence de l’inculpé lors de son interrogatoire par le juge d’instruction et/ou dans la motivation du mandat d’arrêt (art. 16, § 2, de la loi du 20 juillet 1990 et art. 6.2 CEDH et principe général du respect de la présomption d’innocence)	229
49.13. mandat d’arrêt décerné dans le but d’exercer une répression immédiate ou toute autre forme de contrainte (art. 16, § 1 ^{er} , al. 3, de la loi du 20 juillet 1990 sur la détention préventive)	232

15) <u>Conclusions devant la chambre du conseil/chambre des mises en accusation au stade du règlement de la procédure :</u>	
50. Conclusions postulant le non-lieu pour absence de charges suffisantes devant la chambre du conseil ou la chambre des mises en accusation (art. 128 C. i. cr.)	237
51. Requête sollicitant le contrôle de la régularité de l’instruction devant la chambre des mises en accusation lorsque celle-ci n’est pas clôturée dans l’année (art. 136, al. 2, C. i. cr.)	241
52. Conclusion sollicitant la nullité des méthodes particulières de recherche d’observation ou d’infiltration devant la chambre des mises en accusation (art. 235ter C. i. cr.)	244
53. Conclusions d’appel pour l’inculpé postulant le non-lieu ainsi qu’une indemnité pour appel téméraire et vexatoire devant la chambre des mises en accusation à charge de la partie civile ayant fait appel d’une ordonnance de non-lieu de la chambre du conseil dans des conditions fautives	250

II. LA PHASE DE JUGEMENT DU PROCÈS PÉNAL

A. CITATIONS

54. Citation directe en matière correctionnelle (art. 182 C. i. cr.)	259
55. Citation en opposition en matière correctionnelle devant le tribunal de 1 ^{re} instance ou la cour d’appel (art. 187 C. i. cr.)	263

B. APPEL

56. Mandat d’appel	266
57. Mandat de désistement d’appel	267
58. Formulaire de griefs d’appel (art. 204, al. 3, C. i. cr.)	268
59. Déclaration de désistement d’appel	272
60. Conclusions d’appel sur débouté civil : après jugement d’acquiescement en première instance sans appel au pénal du ministère public.	273

C. DEMANDE DE COPIE GRATUITE DU DOSSIER RÉPRESSIF

- 61.** Requête devant le tribunal de police en vue d’obtenir la copie gratuite du dossier répressif au moment de la citation ou de la convocation par procès-verbal
(art. 674*bis*, § 2, 2^o, C. jud.) 277
- 62.** Requête devant le président de la chambre du tribunal correctionnel en vue d’obtenir la copie gratuite du dossier répressif au moment de la citation
(art. 674*bis*, § 2, 2^o, C. jud. : procédure de 1^{re} instance ou art. 674*bis*, § 2, 5^o, C. jud. : procédure d’appel) 279
- 63.** Requête devant le président de chambre de la cour d’appel qui connaît de l’action publique en vue d’obtenir la copie gratuite du dossier répressif
(art. 674*bis*, § 2, 5^o, C. jud.) 281

D. DEMANDES D’ASSISTANCE JUDICIAIRE

- 64.** Requête en assistance judiciaire en extrême urgence en vue d’obtenir la gratuité des frais d’interprète
(art. 664 et s. C. jud.) 283
- 65.** Requête en assistance judiciaire en extrême urgence en vue d’obtenir la copie gratuite d’un jugement/arrêt coulé en force de chose jugée
(art. 664 et s. C. jud.) 286
- 66.** Requête en assistance judiciaire en vue d’obtenir la gratuité des frais d’expédition, de signification et d’expertise
(art. 664 et s. C. jud.) 289

E. INTERVENTION VOLONTAIRE

- 67.** Requête en intervention volontaire devant le juge correctionnel pour le tiers propriétaire d’un objet saisi et susceptible de faire l’objet d’un réquisitoire de confiscation du Procureur du Roi
(art. 5^{ter} Titre préliminaire du C. i. cr.) 291

F. DEMANDES DE MISE EN LIBERTÉ PROVISOIRE (hors procédure de cour d’assises)

- 68.** Requête de mise en liberté provisoire devant le tribunal de police
(art. 27, § 2, de la loi du 20 juillet 1990 sur la détention préventive) 295
- 69.** Requête de mise en liberté provisoire devant le tribunal correctionnel siégeant en degré d’appel
(art. 27, § 2, de la loi du 20 juillet 1990 sur la détention préventive) 298

70. Requête de mise en liberté provisoire devant le tribunal correctionnel siégeant en première instance (art. 27, § 1 ^{er} , 1 ^o , de la loi du 20 juillet 1990 sur la détention préventive)...	301
71. Requête de mise en liberté provisoire devant la cour d'appel, chambre correctionnelle (art. 27, § 1 ^{er} , 2 ^o , de la loi du 20 juillet 1990 sur la détention préventive).....	305
G. DEMANDE EN RÉOUVERTURE DES DÉBATS	
72. Requête en réouverture des débats	311
H. DEMANDE EN RÉCUSATION	
73. Requête en récusation pour cause de suspicion légitime d'un magistrat composant la chambre du tribunal correctionnel/de la cour d'appel (art. 828, 1 ^o , C. jud.)	314
74. Requête en récusation d'expert pour cause de suspicion légitime (art. 966 et 828, 1 ^o , C. jud.).....	317
75. Requête en remplacement d'expert (art. 979 C. jud.)	321
76. Requête en dessaisissement pour cause de suspicion légitime en vue du renvoi d'un tribunal à un autre (art. 542 C. i. cr.)	325
I. PROTECTION SOCIALE	
77. Conclusions en contestation d'internement (loi du 5 mai 2014 relative à l'internement).....	328
78. Conclusions en aménagement d'internement (loi du 5 mai 2014 relative à l'internement).....	334
J. CONCLUSIONS pour le prévenu devant le tribunal de 1^{re} instance/la cour d'appel, chambre correctionnelle invoquant des moyens de défense :	
79.1. extinction de l'action publique pour cause de prescription (art. 21 du titre préliminaire du Code de procédure pénale).....	340
79.2. irrecevabilité des poursuites pour cause de provocation policière (art. 30 du titre préliminaire du Code de procédure pénale).....	345
79.3. irrecevabilité des poursuites pour cause de violation du droit à un procès équitable, du principe du respect des droits de la défense et de la présomption d'innocence (art. 6 CEDH).....	348

79.4. irrecevabilité des poursuites pour cause de violation du droit à être jugé dans un délai raisonnable (art. 6.1 CEDH et art. 21 ^{ter} du titre préliminaire du Code de procédure pénale)	352
79.5. dépassement du délai raisonnable et son incidence sur la peine (art. 21 ^{ter} du titre préliminaire du Code de procédure pénale).	356
79.6. absence de valeur probante de procès-verbaux d’audition obtenus en violation de l’article 47 ^{bis} du Code d’instruction criminelle	361
79.7. violation du principe général de droit du respect de la foi due aux actes (art. 8.17 et 8.18 du livre 8 C. civ.)	363

**K. MÉMOIRE EN CASSATION pour le prévenu
invoquant des moyens de cassation contre une décision
de condamnation correctionnelle rendue en dernier ressort :**

80.1. extinction de l’action publique pour cause de prescription (art. 21 du titre préliminaire du Code de procédure pénale).	373
80.2. irrecevabilité des poursuites pour cause de provocation policière (art. 30 du titre préliminaire du Code de procédure pénale).	377
80.3. irrecevabilité des poursuites pour cause de violation du droit à un procès équitable (art. 6.1 de la CEDH)	379
80.4. irrecevabilité des poursuites pour cause de violation irrémédiable de la présomption d’innocence (art. 6.2 de la CEDH)	382
80.5. irrecevabilité des poursuites pour cause de violation du droit à être jugé dans un délai raisonnable (art. 6.1 CEDH et art. 21 ^{ter} du titre préliminaire du Code de procédure pénale)	384
80.6. dépassement du délai raisonnable et son incidence sur la peine à prononcer (art. 6.1 CEDH et art. 21 ^{ter} du titre préliminaire du Code de procédure pénale)	387
80.7. absence de valeur probante de procès-verbaux d’audition obtenus en violation de l’article 47 ^{bis} du Code d’instruction criminelle	390
80.8. défaut de motivation et absence de réponse aux conclusions (art. 149 de la Constitution)	391
80.9. violation du principe général de droit du respect des droits de la défense	394

- 80.10.** violation du principe général de droit du respect de la foi due aux actes
(art. 8.17 et 8.18 du livre 8 C. civ.) 396
- 80.11.** violation du principe général de droit du respect de la notion
juridique de présomption de l'homme 397

L. DÉSISTEMENT DE POURVOI EN CASSATION

- 81.** Mandat de désistement de pourvoi en cassation 409
- 82.** Déclaration de désistement de pourvoi en cassation 411

M. PROCÉDURE DEVANT LA COUR D'ASSISES

- 83.** Requête de mise en liberté provisoire devant la cour d'appel,
chambre des mises en accusation
(art. 27, § 1^{er}, 3^o, a), de la loi du 20 juillet 1990 sur la détention
préventive) 413
- 84.** Acte de défense en cour d'assises
(art. 292 C. i. cr.) 418
- 85.** Conclusions sollicitant la récusation d'un juré pour cause de suspicion
légitime
(art. 828, 1^o, C. jud.) 423
- 86.** Requête en récusation du président ou d'un assesseur de la Cour
d'assises pour cause de suspicion légitime
(art. 828, 1^o, C. jud.) 426
- 87.** Conclusions sollicitant de faire poser une question subsidiaire
de culpabilité au jury
(art. 322 et s. C. i. cr.) 431

N. ATTESTATION DE TÉMOIN

- 88.** Formulaire d'attestation de témoin
(art. 961/1 et 2 C. jud.) 434

O. LOI SUR L'EMPLOI DES LANGUES

- 89.** Demande de changement de langues
(loi du 15 juin 1935 concernant l'emploi des langues en matière
judiciaire) 436

P. PROCÉDURE COVID-19

- 90.** Conclusions invoquant des moyens de défense en matière d'infractions
à la réglementation Covid-19
(A.M. du 28 octobre 2020) 442

III. LA PHASE D'EXÉCUTION DU JUGEMENT DU PROCÈS PÉNAL

A. DEMANDE EN RECTIFICATION D'ERREUR MATÉRIELLE

91. Requête en rectification d'erreur matérielle
(art. 794 C. jud.) 459

B. DEMANDE EN RÉHABILITATION ET RECOURS EN GRÂCE

92. Requête en réhabilitation
(art. 621 et s. C. i. cr.) 462
93. Recours en grâce
(art. 110 de la Constitution belge) 466

C. DEMANDE D'INDEMNISATION POUR DÉTENTION PRÉVENTIVE INOPÉRANTE

94. Requête en indemnisation d'une détention préventive inopérante
(art. 28 de la loi du 13 mars 1973 sur la détention préventive inopérante) 470
95. Requête d'appel devant la commission de recours contre une décision du ministre statuant sur une demande d'indemnisation d'une détention préventive inopérante
(art. 28, § 4, de la loi du 13 mars 1973 sur la détention préventive inopérante) 477

D. DEMANDE EN RÉFÉRÉS POUR PRÉSERVER LES DROITS D'UN DÉTENU

96. Requête unilatérale en extrême urgence auprès du président du tribunal de 1^{re} instance en opposition au transfèrement d'une personne détenue dans une autre prison pour des raisons graves et exceptionnelles
(art. 584 C. jud.) 485
97. Requête unilatérale en extrême urgence auprès du président du tribunal de 1^{re} instance visant à suspendre les effets d'une décision de restriction des droits d'une personne détenue adoptée par le directeur de la prison
(art. 584 C. jud. et loi de principe du 12 janvier 2005 concernant l'administration pénitentiaire ainsi que le statut juridique des détenus) . . . 492
98. Citation en référés devant le président du tribunal de 1^{re} instance sollicitant des astreintes en raison de l'absence de respect des droits de la personne détenue pendant la grève au sein des établissements pénitentiaires 499

99. Citation en référés devant le président du tribunal de 1 ^{re} instance en attribution d'un établissement de protection sociale.	506
E. DEMANDES DE RESTITUTION AU MINISTÈRE PUBLIC APRÈS JUGEMENT NE PRONONÇANT PAS DE CONFISCATION	
100. Demande de restitution au ministère public d'effets saisis mais non confisqués à l'issue du jugement de la cause au pénal.	512
101. Demande de restitution au ministère public d'un cautionnement non attribué à l'État à l'issue du jugement de la cause au pénal (art. 35, § 4, al. 4, de la loi du 20 juillet 1990 relative à la détention préventive).	515
F. PROCÉDURE DEVANT LE TRIBUNAL D'APPLICATION DES PEINES	
102. Demande de libération provisoire d'un condamné pour raison médicale adressée au directeur de la prison (art. 72 et s. de la loi du 17 mai 2006 relative au statut juridique externe des personnes condamnées à une peine privative de liberté et aux droits reconnus à la victime dans le cadre des modalités d'exécution de la peine)	519
103. Opposition devant le tribunal d'application des peines d'un jugement de révocation par défaut d'une mesure de libération conditionnelle ou de surveillance électronique.	522
104. Mémoire en cassation contre un jugement du tribunal d'application des peines.	524
G. PROCÉDURES EXCEPTIONNELLES	
105. Requête en révision (art. 443 et s. C. i. cr.)	529
106. Requête en règlement de juges (art. 525 et s. C. i. cr.)	540
107. Requête en inscription de faux pénal (art. 448 et s. C. i. cr.)	546
Postface.	551
Bibliographie	553